



Février 2016

LES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS CONTINENTAUX AU BÉNIN : UN ESSAI DE DÉFINITION ET DE CATÉGORISATION

Note Technique d'un focus group avec des praticiens
de la pêche continentale au Bénin

A. Zountcheme, D. Houessou, F. Thoto, B. Agbandou, G. Chabi

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACED	Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable
ANM	Association Nationale des Mareyeurs et Mareyeuses du Bénin
DPH	Direction de la Production Halieutique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENAPECHE	Fédération Nationale des Pêcheurs du Benin
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
UNAPECAB	Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin
UNAPEMAB	Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans et Assimilés du Bénin

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iv
1. Introduction	1
2. Définir le concept de communautés de pêcheurs	2
3. Catégorisation des communautés de pêcheurs continentaux au Bénin	2
4. Organisation communautaire des pêcheurs continentaux	3
5. Règlements de pêche	4
6. Conclusion et recommandations	5
7. Références	6

RÉSUMÉ

Cette note technique a contribué à définir et catégoriser les communautés de pêcheurs continentaux afin de faciliter les travaux de recherches sur celles-ci. Un focus group a été organisé avec la participation des personnes ressources et acteurs pertinents qui travaillent et ont une bonne connaissance du secteur de la pêche continentale au Bénin. En somme, une communauté de pêcheurs peut être définie comme un ensemble d'individus ayant comme activité principale la pêche vivant dans un quartier ou village de pêche et développant un ensemble de relations complexes autour et au-delà de la pêche. Ensuite, les pêcheurs ont été catégorisés suivant deux critères fondamentaux que sont : (i) la capacité du pêcheur à disposer de barques motorisées au cours des campagnes d'exploitation ou non et (ii) la superficie totale de Acadjas (parcs constitués de branchages aménagés pour la reproduction des poissons sur les plans d'eau) dont dispose le pêcheur. Bien qu'il existe des organisations de pêcheurs aux niveaux communal et national, ces dernières peinent encore à mieux défendre les intérêts des acteurs auprès des politiques. Une meilleure compréhension des acteurs de la pêche permettra aux politiques et aux acteurs

de développement du secteur de mieux définir leurs actions pour des impacts certains et ciblés sur les pêcheurs. Ainsi, les recommandations suivantes sont formulées : (i) encourager la recherche sur la pêche à travers l'appui ciblé des politiques et partenaires au développement à la recherche agricole, (ii) faciliter une meilleure organisation des communautés de pêcheurs par des appuis coordonnées aux représentations nationales des pêcheurs, et (iii) renforcer le plaidoyer auprès des politiques par les organisations de la société civile pour l'élaboration inclusive des décrets d'application de la loi-cadre sur les pêches au Bénin.

1. INTRODUCTION

La pêche est l'activité agricole la plus pratiquée dans les milieux côtiers du Bénin. Très tôt, les riverains des différents plans d'eau ont conquis le milieu aquatique et ont développé différentes techniques qu'ils ont perfectionnées au fil du temps. Qu'il s'agisse du milieu maritime, lagunaire, lacustre ou fluvial, ces techniques ont permis de capturer suffisamment de poissons pour satisfaire les besoins alimentaires et surtout nutritionnels de la population et de soutenir une exportation vers les pays voisins (Tossou, 1985). La pêche au Bénin comporte la pêche maritime (artisanale et industrielle) et la pêche continentale (artisanale) qui est dominante et pratiquée dans les lagunes, lacs et fleuves.

Ces dernières décennies, la contribution des produits de la pêche continentale à la satisfaction des besoins en protéines d'origines animales et à l'amélioration de la situation alimentaire du pays reste incontestable (Sonneveld et al., 2018). Aujourd'hui, il est constaté que les différents plans d'eau présentent une stagnation voire une diminution de la production halieutique dues aux pressions externes comme la croissance démographique, la pollution urbaine et les changements climatiques. Ceci requiert donc des interventions politiques coordonnées dans un secteur qui a reçu peu d'attention par le passé en ce qui concerne l'appui du gouvernement et des partenaires au développement. Egalement, le secteur de la pêche continentale au Bénin a été faiblement étudié par la recherche agricole, ce qui explique le manque de statistiques et d'évidences devant supporter les interventions dans le secteur.

Afin de contribuer à combler le gap de connaissances dans le secteur de la

pêche continentale au Bénin, le Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable en collaboration avec le Amsterdam Centre for World Food Studies (ACWFS) et le Laboratoire d'Hydrobiologie et d'Aquaculture (LHA) a initié un projet de recherche-action sur le complexe Lac Nokoué-Lagune de Porto-Novo pour, d'une part, évaluer son potentiel de production halieutique et le niveau de dégradation de ses eaux et poissons et, d'autre part, comprendre les réglementations formelles et informelles qui soutiennent le partage des ressources en eaux par les communautés de pêcheurs.

L'objectif de la présente note technique est de contribuer à définir et catégoriser les communautés de pêcheurs afin de faciliter les recherches futures sur celles-ci. Pour ce faire, un focus group a été organisé avec la participation des personnes ressources et acteurs pertinents qui travaillent et ont une bonne connaissance du secteur de la pêche continentale. Les discussions ont couvert la clarification du concept de communauté de pêcheurs, les contrastes entre pêcheurs, l'existence d'organisation interne et les contraintes rencontrées.

Cette note technique est structurée comme suit : la section 2 définit le concept de communautés de pêcheurs et la section 3 présente la catégorisation des communautés de pêcheurs au Bénin. La section 4 décrit brièvement l'organisation communautaire des pêcheurs et la section 5 présente quelques contraintes et défis des communautés de pêcheurs. Enfin, la section 6 formule quelques recommandations à l'endroit des politiques, des praticiens du développement et de la recherche agricoles.

2. DÉFINIR LE CONCEPT DE COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS

Pour une bonne compréhension de l'expression "communautés de pêcheurs", il est nécessaire de comprendre ce que signifie une communauté. En premier lieu, il faut noter qu'une "communauté" est un concept, un modèle. Il n'est pas possible de voir la communauté dans son ensemble, ni la toucher, ni l'expérimenter. Plus important encore, une communauté ne se limite pas aux personnes qui en font partie. Une communauté existait généralement déjà avant que l'ensemble de ses résidents ne soient nés, et il est probable qu'elle survivra au-delà de la disparition de tous ceux qui s'y trouvent aujourd'hui. C'est quelque chose qui dépasse les éléments qui la composent, ses résidents ou ses membres. Une "communauté" dans un certain sens, peut ne même pas avoir un emplacement propre, mais se démarquer

par le fait d'être un groupe de personnes partageant un intérêt commun (VCN, 2018).

Sur la base de ces éléments et des points de discussions caractérisant un pêcheur, une communauté de pêcheurs peut être définie comme ***un ensemble d'individus ayant comme activité principale la pêche vivant dans un quartier ou village de pêche et développant un ensemble de relations complexes autour et au-delà de la pêche***. Chaque communauté d'un quartier ou village de pêche dispose d'un leader appelé « pêcheur repère » qui est très influent, écouté de ses pairs et qui maîtrise les aires de pêche des membres de sa communauté. Ce leader n'est pas forcément le chef du quartier ou village de pêche mais joue un rôle de leadership important quant à l'organisation de la communauté de pêcheurs (ACED, 2015).

3. CATÉGORISATION DES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS CONTINENTAUX AU BÉNIN

La pêche continentale est principalement développée dans les lacs du sud, comme le lac Nokoué, la lagune Porto-Novo et le lac Ahémé. Pour faciliter la recherche sur les communautés de pêcheurs et s'assurer de la couverture de toutes les catégories de pêcheurs qui existent au sein de ces communautés, des critères ont été utilisés pour les regrouper dans des groupes homogènes. Les discussions ont permis de définir deux critères fondamentaux (tableau 1). Il s'agit de (i) la capacité des pêcheurs à disposer de barques motorisées au cours des

campagnes d'exploitation ou non et (ii) la superficie totale de Acadjas dont dispose le pêcheur. Le critère de superficie a été également clarifié suivant le milieu urbain ou rural. Ainsi, trois catégories de pêcheurs ont été identifiées : gros pêcheur, moyen pêcheur et petit pêcheur. Cette formulation tirée du concept de communautés de pêcheurs permet, d'une part, d'identifier les individus dont leur activité principale n'est pas la pêche et, d'autre part, de répertorier et de catégoriser les individus réellement impliqués dans cette activité.

Tableau 1 : Catégorisation des pêcheurs continentaux au Bénin

Critère / Pêcheur		Petit	Moyen	Gros
Capacité à disposer de barques motorisées au cours des campagnes d'exploitation		0	≤02	>02
Superficie totale de Acadjas dont dispose le pêcheur (en hectares)	Zone rurale	<0.5	0.5 - 1	>1
	Zone urbaine	0	<0.5	0.5 - 1

4. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DES PÊCHEURS CONTINENTAUX

Les pêcheurs sont organisés en associations de défense d'intérêts au niveau communal mais celles-ci ne mènent pas réellement d'activités. Néanmoins, à un niveau plus bas, les pêcheurs sont organisés en groupements d'entraide et s'aident dans leurs différentes activités. Toutefois, ces groupements d'entraide sont informels et ne répondent pas encore aux exigences fixées par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui prévoit, entre autres, que les groupements socioprofessionnels doivent s'organiser en coopératives. Le but de la coopérative (à but lucratif) est de pouvoir aller au-delà des considérations socioculturelles et permettre à ses membres de réduire les coûts de transactions (achat groupé, recherche d'informations de marché, etc.) et faire de meilleurs profits (vente groupée, pouvoir de négociation, etc.).

Au niveau national, il existe des organisations professionnelles qui représentent les pêcheurs continentaux et qui s'activent en se positionnant en véritables partenaires de la Direction de la Production Halieutique (DPH) pour assurer l'encadrement et le suivi des activités de pêche. Il s'agit de l'Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin (UNAPECAB) et de la Fédération Nationale des Pêcheurs du Bénin (FENAPECHE). Par exemple, la surveillance participative et l'immatriculation des pirogues sont des programmes qui ont été gérés par ces organisations. Toutefois, elles craignent l'efficacité et la durabilité de leurs actions sur la pêche continentale menacée par un accès libre et des pratiques illégales fortement répandues dans les plans d'eau.

UNAPECAB

L'objectif de cette organisation est de mieux faire participer les professionnels de la pêche continentale à la gestion des ressources des plans d'eau. Dans ce cadre, l'Union participe à l'identification, la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de développement dans le secteur de la pêche continentale. Elle est impliquée dans deux domaines cruciaux de la gestion des pêcheries continentales : i) l'élaboration des plans de gestion et ii) la surveillance des plans d'eau. Cette implication paraît insuffisante et n'a pas produit tous les effets escomptés auprès des pêcheurs. En effet, malgré les actions d'information, de sensibilisation et de formation, les pêcheurs, sans doute pour des raisons de survie, transgressent toujours les mesures réglementaires définies avec leur consentement.

FENAPECHE

Cette fédération est une association faitière regroupant les pêcheurs continentaux et marins, les mareyeurs et mareyeuses. Elle a été constituée en vue de l'unité d'actions pour la défense des intérêts des acteurs à la base et du développement du secteur de la pêche. Elle regroupe les trois associations de pêche artisanale que sont l'Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans et Assimilés du Bénin (UNAPEMAB), l'UNAPECAB et l'Association Nationale des Mareyeurs et Mareyeuses du Bénin (ANM). Toutes ces organisations sont à l'avant-garde des politiques pour réclamer la mise en œuvre effective de la loi cadre sur les pêches et encadrer leurs activités.

5. RÈGLEMENTS DE PÊCHE

Il existe les règles coutumières (qui tendent à disparaître) et la loi-cadre sur les pêches qui régulent la gestion et le partage des eaux entre communautés. La loi-cadre a été promulguée en 2014 et définit la politique nationale de la gestion des pêches au Bénin. Les décrets d'application de cette loi sont à cette date en cours d'élaboration pour faciliter l'application de la loi-cadre sur le terrain. Sur le plan coutumier, les notables et chefs religieux traditionnels contribuaient jadis efficacement au respect des interdits sur les plans d'eau en assurant ainsi une

certaine conservation de la biodiversité. Toutefois, leur autorité a été affaiblie par plusieurs facteurs, notamment l'insuffisance des appuis de l'État, l'intervention croissante des acteurs politiques dans la gestion des plans d'eau, les influences de religions introduites qui mettent en cause les croyances et le respect dus aux divinités endogènes et la pression démographique (Hachim El Ayoubi et Pierre Failler, 2013).

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente note a permis de mieux appréhender les communautés de pêcheurs, les catégories de pêcheurs continentaux et l'organisation communautaire des pêcheurs continentaux. Cela permettra aux politiques et acteurs de développement du secteur de la pêche de mieux définir leurs actions pour des impacts certains et ciblés sur les pêcheurs. Egalement, compte tenu du potentiel de la pêche continentale à contribuer à l'amélioration du Produit Intérieur Brut (PIB), de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'emploi des jeunes, il est important de consacrer plus d'attention aux contraintes rencontrées par les pêcheurs pour le développement durable de ce secteur. Ce faisant, les recommandations suivantes sont formulées :

- Encourager la recherche sur la pêche à travers l'appui ciblé des politiques et partenaires au développement à la recherche agricole ;
- Faciliter une meilleure organisation des communautés de pêcheurs par des appuis coordonnés aux représentations nationales des pêcheurs ;
- Augmenter le plaidoyer auprès des politiques par les organisations de la société civile pour l'élaboration inclusive des décrets d'application de la loi-cadre sur les pêches au Bénin.

7. RÉFÉRENCES

ACED (Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable). (2015). Rapport sur la séance de concertation avec les responsables des Secteurs Communaux de Développement Agricole (SCDA) des communes de Sô-Ava, Cotonou, Porto-Novo et Aguégoués, 7 pages.

Direction des pêches. (2012). Rapport d'activité de la Direction des pêches. Année 2012 MAEP. Mars 2012. 40 pages.

Hachim El Ayoubi et Pierre Failler. (2013). Rapport no5 de la revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la COMHAFAT, 141 pages. www.researchgate.net/publication/277776052

MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche). (2008). Manuel pratique d'inspection et d'assurance qualité des produits de la pêche en République du Bénin. 156 pages.

Sonneveld B., Thoto F., Houessou M.D., (2018). Que veut le pêcheur ? Rapport de recherche, Mars 2018. Amsterdam Centre for World Food Studies, Université libre d'Amsterdam et Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable.

Tossou S. (1985). La pêche maritime artisanale à la ligne de fond et les conditions de son développement en République Populaire du Bénin. Mémoire de pour l'obtention du Diplôme d'Etude d'Agriculture Tropicale (DEAT). Lycée Agricole Médji de Sékou. 68p.

VCN. (accessed 2018) Qu'est ce une communauté? Une perspective sociologique. Vancouver Community Network, <http://cec.vcn.bc.ca/gcad/whatf.htm>, accessed on April 16th 2018.

Remerciement : Cette note technique a été élaborée dans le cadre des activités de recherche-action sur la pêche continentale développées par le Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (ACED) avec le soutien financier de l'Organisation Néerlandaise pour la Recherche Scientifique (NWO-WOTRO) à travers son programme Food & Business Applied Research Fund (ARF).